

MODIFICATION D'UNE ŒUVRE DÉCLARÉE

Comment faire ?

Oups ! Vous vous êtes trompé ou votre œuvre a évolué, voici comment la modifier.

Pour rappel, une œuvre et son titre sont uniques. Un même titre ne peut donc pas exister plusieurs fois dans votre catalogue afin d'éviter les erreurs de répartition. Avant toute déclaration, assurez-vous que cette œuvre n'a pas été préalablement déclarée à la Sacem par vous ou l'un des créateurs/éditeurs.

Chaque œuvre se voit attribuer un code œuvre Sacem et un code ISWC (International Standard Work code)¹. C'est à partir de ces codes que nous enregistrons les modifications ou les ajouts sur votre œuvre.

Pour toute modification ou ajout, l'œuvre modifiée conserve le code œuvre Sacem et le code ISWC de la première œuvre que vous avez déclarée.

Voici les démarches à suivre selon votre besoin :

MODIFICATION	DÉMARCHE	À NOTER
Durée Ajout d'un sous-titre Ajout d'un interprète	Envoyez votre demande à societaires@sacem.fr en indiquant : ▶ Le titre de l'œuvre ; ▶ Le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC ; ▶ Les données à modifier ou à ajouter.	Chaque créateur ou éditeur doit être en copie du mail.
Titre	Si l'œuvre est déclarable depuis votre espace membre L'un des ayants droit (créateur ou éditeur) procède à la modification du titre depuis son espace membre, rubrique > Mes œuvres puis > Déclarer une œuvre. Sur le premier écran : ▶ Dans le champ « Titre », saisissez le nouveau titre de l'œuvre. ▶ Dans le champ « Sous-titre », indiquez « Annule et remplace pour modification du titre ». ▶ Dans le champ « Si ce titre a déjà fait l'objet d'une déclaration [...] », saisissez le code œuvre Sacem déjà attribué à votre œuvre. ▶ Poursuivez le parcours de déclaration jusqu'à la signature de l'œuvre.	

¹ Chaque œuvre déclarée au répertoire de la Sacem reçoit un code international unique, le code ISWC

	Si d'autres personnes ont participé à l'œuvre, indiquez-les. Ainsi, elles recevront un nouveau lien pour signer cette nouvelle déclaration de titre. Si l'œuvre a été déclarée avec un bulletin de déclaration L'un des ayants droit (créateur ou éditeur) se charge d'obtenir par mail l'accord de tous les créateurs concernant la modification du titre. Celui-ci transfère ensuite ce mail à oeuvres.editees@sacem.fr. À des fins d'identification, il indique dans le titre du mail « <i>Annule et remplace pour modification du titre (Code œuvre XXX) *</i> » et met en copie de ce mail tous les créateurs et éditeurs.	*Vous trouverez le code œuvre Sacem dans la rubrique > Mes œuvres, puis > Consulter mes œuvres.
Texte Musique	Pour les chansons, instrumentaux, etc. la remise des fichiers étant optionnelle : ▶ Enregistrez les nouveaux fichiers texte ou son dans Musicstart (rubrique > Mes œuvres puis > Protéger une œuvre avec Musicstart). Pour les genres dont la remise de fichiers est obligatoire : ▶ Faites une nouvelle déclaration en ligne en indiquant le code œuvre Sacem ou ISWC de la précédente déclaration dans le champ dédié. Si la déclaration en ligne est impossible en raison du genre de l'œuvre non déclarable en ligne. Faites une nouvelle déclaration papier : ▶ Notez sur le bulletin de déclaration la mention « Annule et remplace la précédente déclaration pour modification du texte de la musique » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Faites signer le nouveau bulletin par tous les créateurs, créatrices/éditeurs, éditrices. ▶ Joignez les paroles et/ou la musique.	Si vous n'avez pas encore protégé votre création > Découvrez la protection des œuvres avec le service Musicstart. Téléchargez les bulletins Pour les œuvres éditées, le contrat est optionnel si la date du contrat est mentionnée sur le bulletin.
Ajout d'un créateur (adjonction de créateur)	Faites une nouvelle déclaration papier : ▶ Notez sur le bulletin de déclaration la mention « Annule et remplace la précédente déclaration pour ajout de créateurs » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Faites signer le nouveau bulletin par tous les créateurs, créatrices/éditeurs, éditrices. ▶ Joignez les paroles et/ou la musique.	Téléchargez les bulletins

Retrait d'un créateur (désistement de créateur)	Faites une nouvelle déclaration papier : ▶ Notez sur le bulletin de déclaration « Annule et remplace la précédente déclaration pour retrait de créateur » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Faites signer le nouveau bulletin par tous les créateurs, créatrices/éditeurs, éditrices. ▶ Joignez un courrier expliquant les raisons du retrait du créateur. Ce courrier est signé par le créateur qui se retire.	Téléchargez les bulletins Pour les œuvres éditées, joindre le contrat de cession et le contrat de coédition si l'œuvre est coéditée.
Ajout d'un éditeur (adjonction d'éditeur)	Faites une nouvelle déclaration en ligne en indiquant le code de l'œuvre Sacem ou ISWC de la précédente déclaration dans le champ dédié. Si la déclaration en ligne est impossible en raison du genre de l'œuvre non déclarable en ligne Faites une nouvelle déclaration papier : ▶ Notez sur le bulletin de déclaration la mention « Annule et remplace la précédente déclaration pour ajout d'éditeur » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Faites signer le nouveau bulletin par tous les créateurs, créatrices/éditeurs, éditrices. ▶ Joignez le contrat de cession et d'édition et l'éventuel contrat de coédition ou remplissez la rubrique G du bulletin de déclaration.	Téléchargez les bulletins
Retrait d'un éditeur (résiliation d'éditeur)	Pour la résiliation d'un contrat, consulter le Guide de l'éditeur page 29. Envoyez à oeuvres.editees@sacem.fr la lettre accord signée, ou la lettre de désistement de l'éditeur ; Si le créateur est seul sur l'œuvre, la lettre de résiliation de contrat suffit : inutile de redéclarer les œuvres.	Pour tout autre cas : contactez-nous via votre messagerie Sacem (rubrique > Contact puis > Ma messagerie).
Divorce sur une œuvre	<u>L'auteur</u> fait une nouvelle déclaration papier avec le texte uniquement. Il conserve le titre de la chanson. ▶ Notez sur le bulletin de déclaration la mention « Annule et remplace la précédente déclaration de la chanson » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Signez le nouveau bulletin.	Téléchargez les bulletins L'ensemble de ces documents doit être remis simultanément à la Sacem.

	<u>Le compositeur fait une nouvelle déclaration papier avec la musique uniquement et avec un titre différent.</u> ▶ Notez sur le bulletin de déclaration la mention « Annule et remplace le titre [Titre à indiquer] pour divorce » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Signez le nouveau bulletin. ▶ Joignez un courrier motivé signé par l'auteur et le compositeur, demandant une procédure de <i>divorce</i>.	
Modification des pourcentages	Faites une nouvelle déclaration papier : ▶ Notez sur le bulletin de déclaration la mention « Annule et remplace la précédente déclaration pour modification des pourcentages » ; ▶ Indiquez le code œuvre Sacem et/ou le code ISWC de la précédente déclaration à côté du titre de l'œuvre ; ▶ Faites signer le nouveau bulletin par tous les créateurs, créatrices/éditeurs, éditrices.	<u>Téléchargez les bulletins</u> Pour les œuvres éditées, joignez le contrat de cession et d'édition et l'éventuel contrat de coédition.

Pour tout renseignement :

Contactez-nous via la [messagerie sécurisée](#) de votre espace membre (*rubrique Contact > Ma messagerie*) ou par téléphone au **01 47 15 47 15**.